



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/EUR/38/3
31 janvier 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et
aux Protocoles y relatifs

Bruxelles, 13-14 mars 1991

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES
MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU BUREAU DES
PARTIES CONTRACTANTES

Table des matièresIntroductionA. Activités

1. Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée:
 - a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
 - b) Coordination du programme
 - c) Composante juridique
2. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions
3. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée (MED POL)
4. Prévention et lutte contre la pollution par les navires:
 - a) Application du Protocole relatif aux situations critiques
 - b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
 - c) Installations portuaires de réception
5. Protection du patrimoine méditerranéen commun:
 - a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées
 - b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
 - c) Préservation des 100 sites historiques
6. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne:
 - a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)
 - b) Planification et gestion du littoral
Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)
 - c) Programme de gestion des zones côtières
7. Information

B. Questions financièresC. Questions administratives

Annexes

- Annexe I : Ordre du jour provisoire de la réunion conjointe des Comités techniques (Athènes, 6-10 mai 1991)
- Annexe II : Calendrier, au 31 décembre 1990, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- Annexe III : Position, au 31 décembre 1990, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- Annexe IV : Position, au 31 décembre 1990, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Introduction

1. Le présent rapport expose succinctement les activités qui ont été menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (Rome, 6-7 septembre 1990). Il porte sur la période allant du 1er septembre 1990 au 15 janvier 1991.

A. Activités

1. Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée:

a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

2. Les préparatifs sont en cours pour la prochaine réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique qui doit se tenir à Athènes du 6 au 10 mai 1991. Il est prévu que les deux comités siégeront en commun le premier (6 mai) et deuxième (7 mai) jours, puis séparément l'après-midi du 7 mai, toute la journée des 8 et 9 mai, et la matinée du 10 mai, afin d'examiner leurs points respectifs de l'ordre du jour, et enfin de nouveau en commun l'après-midi du 10 mai pour adopter le rapport final de la réunion. L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat en consultation avec les directeurs des Centres régionaux et les organisations compétentes des Nations Unies (Annexe I).

3. La troisième réunion des Directeurs des Centres régionaux (REMPEC, CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP, Centre pour les 100 sites historiques), s'est tenue à Athènes les 14 et 15 janvier 1991. La réunion a examiné la situation des composantes du PAM en 1990-1991 ainsi que les préparatifs de la réunion conjointe des deux comités techniques. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.20/2.

4. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau (Rome, septembre 1990), la réunion du Groupe de travail sur la contribution méditerranéenne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 se tiendra à Athènes du 16 au 18 janvier 1991. Des observations écrites ont été reçues de Chypre, de la CEE, de la Syrie, de la Tunisie, de la Turquie et de la Yougoslavie.

Cette réunion a pour objet d'examiner et d'approuver le projet de document proposé par le secrétariat du Groupe de travail. Le Bureau sera saisi du rapport de la réunion (UNEP(OCA)/MED WG.19/4).

5. Le calendrier, au 31 décembre 1990, des réunions organisées dans le cadre du PAM figure à l'annexe II du présent rapport.

b) Coordination du programme

6. La XXIVème réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour le MED POL s'est tenue à Athènes du 3 au 7 décembre 1990. La réunion avait pour objet d'examiner et de coordonner les activités pour la période 1990/1991 ainsi que la préparation du programme et du budget 1992/1993. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG. 24/1.

7. Lors de sa dernière réunion, le Bureau, tout en reconnaissant l'importance qu'il y avait à poursuivre les contacts entrepris avec les pays de la mer Noire en vue d'établir des relations de coopération avec le PAM, a demandé au secrétariat d'explorer la possibilité d'inviter les pays du nord de la mer Noire à participer-le cas échéant-en qualité d'observateurs à la prochaine réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991). Suite aux demandes de renseignements adressées par le secrétariat, seules deux Parties contractantes avaient répondu.

8. Outre les développements concernant le Programme environnemental pour la Méditerranée (PEM) de la Banque mondiale, un mémorandum d'accord entre le PAM et la Banque a été signé le 5 novembre 1990. Il a trait à un programme d'assistance, de la part de la Banque, pour le renforcement des capacités institutionnelles des Etats côtiers méditerranéens au sein du programme MED POL. Conformément aux clauses de cet accord, la Banque fournira pour la période 1990-1991 un montant de 517.000 dollars E.U. pour les services et installations octroyés pour la réalisation d'activités dans des pays arabes (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie) et 321.000 dollars E.U. pour les services et installations octroyés pour la réalisation d'activités dans des pays européens (Chypre, Turquie et Yougoslavie).

9. Lors de la dernière réunion du Bureau, le représentant de la CEE a invité le Coordonnateur du PAM à se rendre à Bruxelles afin d'examiner la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie et l'utilisation de la contribution volontaire de la CEE. En réponse à cette invitation, le Coordonnateur a effectué un séjour à Bruxelles les 22 et 23 novembre 1990 au cours duquel un avant-projet de la CEE sur la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie a été examiné, et il a été décidé que le PAM serait invité à la première réunion d'experts avant le lancement du projet. Il a été convenu des modalités d'utilisation de la contribution volontaire de la CEE au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

10. De plus, conformément à la Charte de Nicosie pour ce qui a trait à l'évaluation globale de la gestion de l'environnement en Méditerranée, l'Unité de coordination a soumis, en octobre 1990, deux propositions d'assistance à Israël et à Chypre en vue de mener deux enquêtes sur la gestion de l'environnement dans l'un et l'autre pays.

11. En réponse à une invitation adressée par le CAP/OZC, le Coordonnateur a pris part à la Septième consultation interorganisations sur les océans et zones côtières (Paris, 17-20 décembre 1990). Il y a présenté les développements récents intéressant le Plan d'action pour la Méditerranée. Il a également mis au courant la réunion de la préparation de la communication méditerranéenne demandée par les Parties contractantes pour la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992.

12. Le Coordonnateur a représenté le PAM/PNUE à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui s'est tenue à Palma de Majorque du 24 septembre au 19 octobre 1990.

13. Au cours des débats généraux, l'Italie, la Turquie et Malte se sont engagés à renforcer le Plan d'action pour la Méditerranée. Le ministre français A. Decaux a apporté l'appui le plus vigoureux et circonstancié au PAM qu'il a qualifié de système multinational bien structuré à exploiter et soutenir dans le cadre de la CSCE. L'Autriche, le Canada, la République fédérale d'Allemagne et la Suède ont fait part de leurs activités bilatérales pour la protection du milieu méditerranéen. Les Pays-Bas ont mentionné la Déclaration de Gênes et ont invité les pays de la CSCE à appuyer les pays méditerranéens dans le cadre de la Convention de Barcelone afin d'atteindre les objectifs fixés dans leur Plan d'action.

14. Le Chef de la délégation de l'URSS à la Conférence, M. Igor Andropov, a déclaré:

"A notre avis, l'une des conditions de l'existence écologique sûre de la région devrait résider dans le renforcement et l'expansion de la base juridique internationale pour la coopération environnementale des Etats dans le cadre de la CSCE et parmi tous les pays du bassin méditerranéen, sur une base tant bilatérale que multilatérale. A cet égard, je tiens à vous informer que l'Union soviétique est prête à envisager son adhésion à la Convention de Barcelone ainsi qu'au Protocole de 1976 relatif aux immersions et au Protocole de 1976 relatif à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans les cas de situation critique. Nous sommes également prêts à participer à la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) de 1975".

15. Le ministre roumain des Affaires étrangères a déclaré que son gouvernement:

"envisage des initiatives pour adhérer aux divers instruments régissant des activités internationales pour la protection de l'environnement ainsi que dans tout autre domaine dans la région méditerranéenne".

16. Le chef de la délégation bulgare a déclaré que:

"La Bulgarie, en tant que pays voisin, est directement intéressée à la solution des problèmes écologiques de la Méditerranée. A l'heure actuelle, la Bulgarie étudie avec attention la proposition d'une adhésion des pays de la mer Noire à la Convention de Barcelone de 1976 et notre décision sera rendue publique dans le plus court délai possible".

17. Le rapport de la réunion, préparé sur la base d'un document officieux de 16 pages soumis par la CEE contient plusieurs appels à un renforcement du Plan d'action pour la Méditerranée et à un accroissement des fonds affectés à la protection de la Méditerranée.

c) Composante juridique

18. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau (Rome, septembre 1990), une deuxième réunion du Groupe de travail sur le protocole offshore s'est déroulée à Athènes du 8 au 11 janvier 1991. La réunion a examiné le projet de protocole approuvé par la première réunion du Groupe de travail (Athènes, mai 1990) sur la base des observations récemment reçues des Parties contractantes et elle l'a approuvé. Des dispositions prêtant à controverse ont été mises entre

parenthèses afin qu'elles soient à nouveau négociées par la Conférence de Plénipotentiaires. Le rapport de la réunion figure sous la cote (UNEP(OCA)/MED WG.18/4). En raison de la longueur du processus d'élaboration et d'examen du projet de protocole offshore (amorcé en 1985), le secrétariat estime qu'il ne convient ni de tenir une nouvelle réunion du Groupe de travail ni de solliciter d'autres observations des Parties contractantes. Il propose que le Bureau examine le rapport de la réunion et autorise le Directeur exécutif du PNUE à convoquer, à une date dont le Bureau décidera, une Conférence de plénipotentiaires chargée de revoir et d'approuver le projet de protocole.

19. Conformément aux décisions des Parties contractantes concernant l'octroi d'une assistance aux Etats côtiers pour la compilation de leurs législations environnementales relatives à l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, il a été proposé à Israël d'être aidé dans ce domaine. Un accord a été signé avec un consultant israélien pour qu'il s'acquitte de cette tâche. L'étude a été achevée récemment.

20. En outre, l'étude sur la compilation de la législation égyptienne a été reçue à l'Unité MED en août 1990. Il est prévu d'entreprendre des études similaires dans deux autres pays en 1991.

21. La position, au 31 décembre 1990, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe III du présent rapport.

2. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions

22. Les activités ci-après concernant l'application du Protocole tellurique ont été réalisées:

- L'étude pilote sur les composés cancérigènes/mutagènes a été menée à bonne fin et ses résultats sont attendus en janvier/février 1991.
- Aucune nouvelle réponse n'a été reçue des pays en ce qui concerne les questionnaires pour l'étude des polluants d'origine tellurique. Les contacts ont été maintenus avec les pays qui ne les avaient pas encore soumises. Des dispositions ont été prises pour l'envoi d'experts en Algérie, au Maroc et en Tunisie au début 1991.
- Un projet de lignes directrices sur les effluents nécessitant une épuration séparée et des lignes directrices sur les émissaires sous-marins ont été mis au point pour être publiés au début 1991.
- Des dispositions ont commencé à être prises pour qu'un groupe d'expert passe en revue, en 1991, les études épidémiologiques sur les corrélations entre la qualité des eaux à usage récréatif et les effets sur la santé. Le groupe comprendra d'éminents experts mondiaux en la matière.

- Les préparatifs ont démarré pour le projet pilote de surveillance continue des détergents anioniques; le projet sera opérationnel en 1991.
- L'évaluation de la pollution par les matières synthétiques persistantes, assortie des mesures proposées, a été finalisée et sera présentée à la réunion conjointe des Comités de 1991.
- Les travaux concernant la finalisation du projet d'annexe IV au Protocole tellurique se sont poursuivis en coopération avec l'OMM. Le projet d'annexe sera présenté à la réunion conjointe des Comités de 1991.
- Les travaux préparatoires des évaluations de la pollution par le zinc et le cuivre, le nickel et le chrome, l'arsenic et le plomb, ont commencé avec le recrutement de consultants.

3. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée (MED POL)

23. Au cours de la période allant de septembre à décembre 1990, les programmes nationaux de surveillance continue MED POL pour 1990 de Chypre, Israël, Malte, la Tunisie et la Yougoslavie, ont été finalisés. En outre, le programme de l'Albanie pour 1991 a été finalisé et signé par les autorités compétentes. Des stages de formation ont été organisés à l'intention de 21 scientifiques provenant de 8 pays, et des bourses ont été attribuées à 41 scientifiques de 14 pays. Les Coordonnateurs nationaux ont adressé 36 propositions de projet de recherche pour exécution en 1991 dans le cadre de la composante "recherche" du MED POL.

Changement climatiques

24. Les résultats de l'Equipe de travail sur l'étude des implications de changements climatiques dans la région méditerranéenne ont été présentés à la réunion conjointe des coordonnateurs des Equipes de travail régionales sur les implications des changements climatiques, Singapour, 12-16 novembre 1990. Les résultats comprennent les travaux effectués sur six études de cas spécifiques de sites (deltas du Nil, du Pô, de l'Ebre, du Rhône, golfe Thermaïque et lacs d'Ichkeul/Bizerte).

Une proposition de six nouvelles études de cas spécifiques de sites (île de Rhodes, littoral syrien, baie d'Izmir, baie de Kastela, île de Malte, îles de Cres/Losinj) a été présentée à la réunion de Singapour.

La première réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques sur l'île de Rhodes s'est tenue à Athènes (23-24 octobre 1990).

4. Prévention et lutte contre la pollution par les navires:

- a) Application du Protocole relatif aux situation critiques
- b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

25. Un consultant a été engagé (M. R. Kantin - France) en octobre 1990 pour aider le Centre à établir une base de données partiellement informatisée sur les substances dangereuses. Le rapport du consultant a été soumis au Centre en novembre 1990.

26. Conformément à la décision de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, le Centre a entrepris les premières démarches en vue de l'implantation, sur une base volontaire, d'un réseau régional de collecte de données sur le transport maritime de substances nocives. On attend encore d'Etats côtiers méditerranéens qu'ils apportent des contributions substantielles.

27. Le séminaire sur les questions financières, la responsabilité et la réparation des conséquences des accidents occasionnant une pollution par les hydrocarbures et d'autres substances nocives s'est déroulé à Malte du 8 au 12 octobre 1990. La réunion a fourni aux participants une vue globale des questions financières, de la responsabilité et de la réparation des conséquences des accidents, examiné et approuvé des recommandations concernant les aspects juridiques, administratifs et financiers de l'assistance mutuelle. Le rapport final du séminaire a été distribué comme document (REMPEC/WG.2/5).

28. Un ensemble de sept principes et lignes directrices proposés concernant la coopération et l'assistance mutuelle qui devraient être incorporés dans la partie A: " Dispositions et procédure opérationnelle" du Système d'information régional a été préparé par le Centre. Trois d'entre eux ont déjà été approuvés par le séminaire sur la responsabilité et la réparation. Les quatre autres feront l'objet d'une mise au point plus poussée de la part d'un groupe restreint de rédaction qui se réunira en mars 1991. L'ensemble complet des principes et lignes directrices proposés sera soumis à la réunion du Comité scientifique et technique en mai 1991.

29. Le directeur du Centre a rendu visite à la Commission des Communautés européennes le 10 septembre 1990 afin de discuter de la coopération et des programmes de stages de formation à l'avenir.

30. Suite à une demande des autorités turques pour que le REMPEC participe aux travaux préparatoires du plan national d'urgence, le directeur s'est rendu à cet effet en Turquie les 17 et 18 septembre 1990.

31. Le directeur a participé à la Conférence de l'OMI sur la coopération internationale en matière de capacité d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures (Londres, 19-30 novembre 1990). La Conférence a approuvé une Convention internationale sur la capacité d'intervention et la coopération en cas de pollution par les hydrocarbures, ainsi que quelques autres résolutions pertinentes. La Convention et les résolutions représentent une étape importante en ce qui concerne la capacité d'intervention et la coopération en cas de pollution par les hydrocarbures. L'Unité de coordination avait instamment invité tous les Etats côtiers méditerranéens à prendre part à cette importante réunion.

32. En ce qui concerne les communications, à partir du 1er janvier 1991 le Centre pouvait être contacté 24 heures sur 24 grâce à un numéro de téléphone opérationnel.

c) Installations portuaires de réception

33. Au cours de la dernière réunion du Bureau, le représentant de l'Egypte a proposé que le secrétariat convoque un groupe de travail sur les installations portuaires de réception en prenant en compte l'engagement figurant dans la Charte de Nicosie. L'Unité de coordination a reçu de la Syrie et de la Turquie des lettres exprimant leur intérêt en la matière. Le secrétariat propose au Bureau qu'un groupe de travail se réunisse en Egypte au cours du premier semestre de 1991 en coopération avec le gouvernement égyptien, le REMPEC et la CEE. En outre, le Centre du REMPEC à Malte prend les dispositions nécessaires pour organiser en 1991 un stage de formation sur les installations portuaires de réception.

5. Protection du patrimoine méditerranéen commun:

a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

34. Conformément aux décisions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, l'Unité de coordination a mené des contacts intensifs avec les autorités tunisiennes et le directeur du Centre ASP en vue de mettre une dernière main à l'accord entre le PNUE et le pays hôte sur leurs obligations mutuelles à l'égard du Centre de Tunis.

35. Le projet d'accord a été remis à la délégation tunisienne lors de la Sixième réunion ordinaire (Athènes, octobre 1989). La réponse des autorités tunisiennes a été reçue le 28 mai 1990.

36. Une réunion s'est tenue en août 1990 à Nairobi, au cours de la réunion du Conseil d'administration, entre le directeur de l'Agence tunisienne de l'environnement et le Coordonnateur du PAM. Le projet d'accord et les observations de la Tunisie ont fait l'objet d'un examen. Un texte final a été établi et nécessite encore l'approbation du gouvernement tunisien. Malheureusement, les autorités tunisiennes tardent encore à répondre aux nombreuses requêtes du PAM en vue d'une solution rapide du problème. En réponse à une demande d'éclaircissement des autorités tunisiennes, l'Unité de coordination a une fois de plus, le 7 janvier 1991, réitéré la position du PNUE sur chaque article du dernier texte. En outre, le PNUE a accepté de couvrir les dépenses encourues par le Centre en 1990 en dépit du fait qu'aucun contrat de sous-traitance n'a été signé depuis janvier 1990 entre le PNUE et le Centre en attendant l'approbation de l'accord.

37. Afin de mettre en oeuvre les activités minimales approuvées par les Parties contractantes pour l'année 1990 un mémorandum d'accord a été signé entre le PAM et l'UICN afin d'exécuter des activités

essentielles. Dans l'intervalle, l'expert du Centre a été affecté à cette fin à l'Unité d'Athènes. Le mémorandum a été prorogé à nouveau de trois mois, jusqu'à la fin décembre 1990.

38. Le rapport sur le statut des tortues marines méditerranéennes, qui a été examiné par la réunion d'experts tenue à Nicosie du 4 au 6 juillet 1989, a été compilé par le Centre, en collaboration avec l'UICN et des consultants. Il sera bientôt publié dans la série des rapports techniques du PAM.

39. Un atelier des responsables d'aires protégées en Méditerranée s'est tenu à Monaco les 5 et 6 octobre 1990. La réunion avait pour objet de coordonner les efforts en vue d'instaurer un réseau de responsables d'aires protégées en Méditerranée. La réunion était hébergée par le Centre scientifique de Monaco et organisée par le CAR/ASP, l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), le Parc national de Port-Cros (avec le concours du ministère français de l'Environnement) et la Banque mondiale. La réunion a approuvé une déclaration commune pour la création d'un réseau méditerranéen des responsables d'aires protégées.

40. L'expert du Centre s'est rendu en Turquie du 21 au 30 octobre 1990 à la demande du sous-secrétariat à l'Environnement. Cette mission avait pour but d'examiner les développements récents dans l'application du Protocole ASP et l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation du phoque moine et des tortues de mer en Méditerranée.

41. L'expert s'est également rendu à Majorque, Espagne (8-12 octobre 1990) pour examiner avec les autorités compétentes le programme de gestion et de surveillance des aires protégées en Espagne.

c) Préservation des 100 sites historiques

42. Un mémorandum d'accord a été signé, en septembre 1990, entre le PAM et l'Association méditerranéenne des patrimoines historiques internationaux (A.M.P.H.I.) de la Ville de Marseille concernant l'activité du PAM intitulée "Mesures pour la protection du patrimoine méditerranéen commun". L'accord porte sur la période de juin à décembre 1990. L'Association a reçu un montant de 50.000 dollars E.U. pour couvrir les frais d'exécution du plan de travail convenu. L'Association doit fournir une contribution de contrepartie équivalant à 50.000 dollars E.U. pour la même période considérée. L'accord précise le plan de travail et le calendrier d'application des activités approuvées par les Parties contractantes quant à la promotion de la coopération à propos des 100 sites historiques et la mise au point d'un programme de travaux.

43. Au cours de l'année 1990, les activités du Centre de Marseille chargé de la mise en oeuvre de l'élément "100 sites historiques" ont été axées sur la promotion de la coopération concernant ces sites et sur un programme de travaux relatifs au développement de la coopération dans tous domaines: dégradation de la pierre, protection des sites archéologiques sous-marins, assistance et stages de formation sur la protection des sites historiques.

En 1991, les activités seront menées sur la même base qu'auparavant, conformément aux objectifs fixés lors de la réunion des Parties contractantes (3-6 octobre 1989).

La coopération avec l'UNESCO a été constante, notamment dans le cadre des sites méditerranéens déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial ou proposés pour inclusion.

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a été tenu au courant des progrès réalisés.

Des missions effectuées sur les sites ont permis à chaque fois d'évaluer les rapports spécifiques ayant trait au programme de coopération dans le domaine de la dégradation de la pierre et de la protection des sites archéologiques sous-marins, y compris les épaves.

Les principaux points abordés au cours des visites effectuées par un archéologue et un architecte sont les suivants:

- besoin de matériel de croquis et de mesure;
- absence d'un plan topographique des sites à une échelle appropriée;
- plans urbains existants ne prenant que partiellement en compte les sites historiques;
- existence d'un nombre important d'études qui sont souvent adoptées mais non entérinées et par conséquent non appliquées.

Les points ci-dessus pourraient être développés dans le cadre du programme biennal 1992-1993.

Depuis juin 1990, l'Atelier du Patrimoine de Marseille (AMP) et l'Association méditerranéenne des patrimoine historiques internationaux (A.M.P.H.I.) ont assuré conjointement la bonne marche des activités; le statut de l'A.M.P.H.I. est analogue à celui du Plan Bleu (CAR/PB).

6. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

- a) Analyse prospective sur les relations entre environnement et développement
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

44. Le programme 1990 a été exécuté dans le cadre de transition entre les programmes internes basés sur les scénarios méditerranéens et la publication du rapport principal d'une part et d'autre part les programmes qui doivent être définis plus clairement sous l'élan d'un nouveau directeur et la contribution d'un groupe de travail issu du Comité socio-économique.

45. Ainsi, les activités 1990 ont été planifiées conformément aux décisions des Parties contractantes en octobre 1989 tout en évitant des

initiatives et des projets qui auraient rendu trop rigide soit le contenu des programmes à venir soit la structure chargée de leur exécution. Les activités ont été ainsi centrées sur les quatre pôles suivants:

- Développement des travaux et de l'expérience acquise avec les scénarios méditerranéens afin de:
 - continuer les publications (version arabe du rapport principal en cours d'avancement; une version turque du rapport a été autorisée; version serbo-croate du rapport de synthèse, trois fascicules thématiques publiés, trois autres en préparation);
 - diffuser l'information par le biais de fichiers techniques et de conférences à l'étranger (Tunisie, Italie, Espagne) et en France (Marseille, Montpellier, Lyon, Paris);
 - mettre au point, grâce à la contribution d'experts, des scénarios nationaux (Libye, Turquie) et locaux (Iskenderun, baie de Kastela, Rhodes);
 - contribuer aux travaux d'autres initiatives de portée internationale en matière de prospective prises par la CEE et le CAP/OZC à travers la contribution du Plan Bleu.
- Formation grâce à des cours organisés pour:
 - des experts yougoslaves (février 1990)
 - des experts turcs (juin 1990)
 - des experts francophones des pays maghrébins (décembre 1990)
- Renforcement du réseau de partenaires intéressés aux activités du Plan Bleu:
 - Au niveau national par le biais d'institutions (en réunissant la base de données à l'institution Genoa Recherche et l'université de Gênes, en créant une unité de prospective à Barcelone, en élaborant un Atlas méditerranéen de concert avec l'université de Montpellier et par le concours d'experts, tels MM. Benblidia (Algérie), Safir (Algérie), Sestini (Italie), Glass (Israël);
 - Au niveau international avec la Banque mondiale et la BEI (écosystème côtier par le programme METAP), avec l'OCDE (instauration d'indicateurs environnementaux), avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes, etc.;
 - Au niveau du PAM avec les autres Centres, notamment le CAR /PAP et les structures focales.
- Amélioration de la base de données grâce à:
 - l'actualisation et la sélection de données pour l'ensemble du bassin;

- l'orientation plus poussée de la base de données sur le littoral par le développement de la cartographie informatisée;
- l'instauration d'indicateurs environnementaux sur la base de données plus appropriées;
- la mise à disposition sur demande de disquettes de la base de données.

46. A la lumière du programme 1990, il est apparu que certains problèmes et difficultés pourraient compromettre l'efficacité ou l'image du Centre, à savoir:

- l'adaptation plutôt difficile de l'instrument de la prospective à une zone géographique plus réduite, ce qui entraîne des délais plus longs que prévu;
- une certaine inactivation du réseau d'experts et des structures focales par suite d'une mobilisation et d'une information insuffisantes de la part du Plan Bleu;
- un personnel et des moyens limités pour faire fonctionner le Centre, ce qui restreint la disponibilité de l'équipe permanente du Plan Bleu;
- le fait que certains partenaires ne sont pas convaincus de l'utilité des études prospectives, étant donné les récents bouleversements géopolitiques.

47. Ainsi, 1991 devra être l'année qui permettra de clarifier les activités du Plan Bleu en vue de la préparation de l'exercice biennal 1992-1993. Une session de réflexion intensive réunissant environ 15 experts et responsables de structures focales a permis de dégager certaines idées sur les grands lignes de ce programmes qui sera basé sur:

- l'innovation méthodologique;
- l'"observatoire" prospectif de l'environnement méditerranéen;
- la formation par le recours à des méthodes de pédagogie active utilisées dans plusieurs pays;
- la composition d'un guide pratique sur les prospectives et les approches systémiques adaptées au littoral méditerranéen;
- l'amélioration des communications permettant de présenter les résultats et les instruments de la prospective aux décideurs méditerranéens.

b) Planification et gestion du littoral
Le Centre d'activités régionales/Programmes d'actions
prioritaires (CAR/PAP)

48. Au cours de l'année 1990, la loi fédérale du pays hôte sur le CAR/PAP a été adoptée et il a été conféré au Centre le statut d'une organisation nationale indépendante mettant en oeuvre les activités

du PAP. L'accord du pays hôte relatif au Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) est toujours en cours d'examen les autorités yougoslaves.

49. Le CAR/PAP a été confronté en 1990 à divers problèmes, les plus difficiles étant liés à la chute du cours de change du dollar E.U. et à la forte augmentation de tous les coûts dans le pays hôte. Il en est résulté un accroissement brutal de tous les coûts du programme dans le pays hôte et une diminution sensible de la valeur réelle des salaires du personnel.

Les activités ci-après ont été exécutées en 1990:

Protection des sols

50. Le PAP a amorcé l'exécution d'un projet pilote coopératif de deux ans sur la cartographie de l'érosion des sols, l'Espagne étant le pays hôte, et l'ICONA (Istituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza), Madrid, étant l'institution chargée de l'exécution.

51. Lors de la première phase du projet, des missions communes PAP/FAO/ICONA se sont rendues en Turquie, en Tunisie et au Maroc. Certaines zones de ces pays ont été retenues pour l'établissement de cartes d'érosion, et des études de site ont été préparées pour ces zones.

Déchets solides et liquides

52. Un stage de formation sur les stations d'épuration d'eaux usées a été organisé par le Centre de formation internationale à la gestion des ressources en eau (CEFIGRE - Sophia Antipolis) et le CAR/PAP, à Marseille, du 17 au 22 septembre 1990. Seize stagiaires provenant de sept pays l'ont suivi.

Evaluation d'impact sur l'environnement (EIE)

53. Un séminaire national destiné à présenter l'expérience du PAM et du PNUE dans l'application de l'EIE aux fonctionnaires des Républiques (Etats) et des provinces autonomes de Yougoslavie a été organisé à Split (18-20 décembre 1990) par le CAR/PAP en coopération avec le sous-secrétariat à l'Environnement du gouvernement fédéral yougoslave.

54. Le CAR/PAP a préparé, de concert avec le CAR/OZC, la version finale du document intitulé "Une approche de l'EIE pour des projets affectant le milieu marin et côtier", constituant le No 122 de la Série des études et rapports sur les mers régionales du PNUE.

55. Le texte de trois études de cas pilotes a été finalisé. Ces études ont été publiées au titre de rapports sur les mers régionales du PNUE. Deux programmes d'EIE ont été esquissés pour deux projets au Maroc.

Réseau méditerranéen de coopération en matière de sources d'énergie renouvelables

56. Un cours de formation sur les applications pratiques des sources d'énergie renouvelables s'est déroulé à Madrid du 19 au 28 novembre 1990. Vingt stagiaires provenant de neuf pays méditerranéens y ont participé. Ce stage avait pour but d'informer les participants sur l'application des énergies renouvelables ainsi que sur leur identification et leur intégration dans les plans énergétiques nationaux.

57. Un stage de formation a été organisé, avec l'appui de l'Institut de l'environnement de Stockholm - Bureau de Boston (USA), sur l'application du LEAP (Options de planification à long terme en matière d'énergie/environnement); il a été suivi par dix participants provenant de trois pays.

58. Un nouveau Centre sur l'énergie et l'environnement a été créé de concert par le PNUE, l'Agence danoise de développement international et le Laboratoire national Riso, au Danemark. Il a pour objet d'aider le PNUE à promouvoir l'intégration de considérations d'ordre écologique dans les planifications et politiques énergétiques au niveau mondial.

Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens

59. Des Journées d'étude sur la planification, la conception et la mise en oeuvre de projets de réhabilitation dans des zones historiques se sont tenues à Barcelone, Espagne, du 22 au 25 octobre 1990. L'objectif de ces Journées d'étude consistait à améliorer la méthodologie de planification, conception et exécution de projets de réhabilitation dans les milieux historiques méditerranéens. Des ressortissants de douze pays méditerranéens et des représentants de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'UIA y ont pris part.

Réduction des risques sismiques

60. Dans le cadre des activités du projet de coopération en matière de réduction des risques sismiques (exécuté au titre de projet du PNUD en Italie qui est le pays hôte), deux ateliers et deux réunions du Comité directeur ont été organisés et le CAR/PAP y était représenté; des documents sur l'évaluation des risques et de la vulnérabilité ont été achevés.

Gestion des ressources en eau

61. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, le Projet de gestion des ressources en eau de l'île de Malte, mis au point par le CAR/PAP et les autorités maltaises avec l'appui de la Communauté européenne est entré dans sa phase d'exécution. Cette dernière a été confiée au BRGM - Orléans, France. A cette phase du projet, le CAR/PAP intervient en qualité de consultant auprès du gouvernement maltais. Dans ce contexte, deux missions de consultant ont été organisées en 1990, et un document du PAP sur les méthodes et les techniques de conservation de l'eau est en préparation.

c) Programme de gestion des zones côtières

62. Quatre accords concernant les quatre projets pilotes de gestion côtière ont été signés par le PAM/PNUE et les gouvernements respectifs:

- l'accord concernant le littoral syrien (Syrie) a été signé le 18 juin 1990;
- l'accord concernant la baie d'Izmir (Turquie) a été signé le 20 juin 1990;
- l'accord concernant l'île de Rhodes (Grèce) a été signé en novembre 1990;
- l'accord concernant la baie de Kastela (Yougoslavie) a été signé en décembre 1990.

63. La pleine exécution des activités spécifiques exposées dans ces accords a maintenant démarré:

- Les première phase de l'exécution du plan de gestion des ressources côtières et la première phase de la formation au Système d'information géographique (SIG) sont devenues opérationnelles en Syrie.
- S'agissant de la baie d'Izmir, il y a eu deux réunions avec les autorités, une mission préparatoire pour l'exécution de l'étude de planification et une mission pour la réalisation du cours sur le SIG.
- Pour Rhodes, des activités préparatoires ont été entreprises pour toutes les activités liées au PAP et pour le scénario du Plan Bleu. Une réunion consultative sur la surveillance continue de la pollution dans la région littorale de Rhodes s'est tenue à Athènes le 24 janvier 1991. Elle avait pour objet d'examiner l'état d'avancement du plan de travail de cette action figurant dans l'accord relatif à l'île de Rhodes.
- En ce qui concerne la préparation des deux projets pilotes de gestion côtière en Egypte et en Tunisie: Pour la zone de Fuka (Egypte) une mission d'enquête mixte PAM/PAP a eu lieu. Le PAP a mené une mission pour la préparation d'une étude de planification intégrée, et l'Agence égyptienne des questions environnementales a établi un document où sont examinés toutes les données existantes et les projets en cours. S'agissant de la zone de Sfax, Tunisie, une mission d'enquête mixte PAM/PAP a eu lieu, ainsi qu'une réunion à Split avec le Coordonnateur national du projet de Sfax. Le premier projet de proposition a été esquissé pour cette zone.

64. Une réunion consultative s'est tenue à Genève (27 novembre 1990) avec la participation du CAR/PAP, de l'UNITAR et du GRID. Elle avait pour objet d'examiner la coopération et de préparer pour 1991/92/93 un plan de travail ayant trait à l'application du SIG (Système d'information géographique) dans la planification et la gestion du littoral. L'UNITAR et le GRID ont exprimé leur intérêt dans la

création d'un Centre méditerranéen pour la diffusion des connaissances et la formation en matière de SIG, ainsi que pour l'application de ce système dans les projets pilotes côtiers.

7. Information

65. Le no 20 (automne 1990) du bulletin d'information MEDWAVES/MEDONDES a été publié en français en décembre 1990, en anglais en janvier 1991; la version arabe sera prête début février 1991.

B. Questions financières

66. Il reste, pour les contributions 1990, un montant de 1,5 million de dollars E.U. qui n'a pas été versé. La position, au 31 décembre 1990, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'annexe IV du présent document.

C. Questions administratives

67. Mme Lori Janssen, assistante de traitement de données, a donné sa démission le 1er novembre 1990. Des dispositions sont en train d'être prises afin de pourvoir le poste.

ANNEXE I

Ordre du jour provisoire de la réunion conjointe
des Comités techniques
(Athènes, 6-10 mai 1991)

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1990/1991, recommandations et budget-programme pour 1992/1993

5.1 Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des activités et du budget-programme pour 1992/1993:

- a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
- b) Coordination du programme
- c) Composante juridique

5.2 Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions

- a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique, du Protocole relatif aux immersions et budget-programme pour 1992/1993
- b) Annexe IV au Protocole concernant la pollution d'origine tellurique transférée par voie atmosphérique
- c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées
- d) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension et mesures proposées
- e) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives et mesures proposées
- f) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les microorganismes pathogènes et mesures proposées

- g) Projets de recherche intéressant directement le Protocole tellurique

5.3 Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

Rapport sur l'état d'avancement des activités du MED POL et budget-programme pour 1992/1993:

- a) Programme de surveillance continue et activités d'appui
- b) Assurance de la qualité des données
- c) Surveillance des floraisons anormales de plancton
- d) Projets de recherche
- e) Changements climatiques

5.4 Prévention et lutte contre la pollution par les navires

- a) Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- b) Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et budget-programme pour 1992/1993
- c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux en Méditerranée

5.5. Protection du patrimoine méditerranéen commun

- a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée
- b) Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) et budget-programme pour 1992/1993
- c) Rapport sur l'état d'avancement de la préservation des 100 sites historiques et budget-programme pour 1992/1993

5.6 Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

- a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'activités régionales/Plan Bleu et budget-programme pour 1992/1993

Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'activités régionales/Plan Bleu et budget-programme pour 1992/1993

b) Planification et gestion du littoral

Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et budget-programme pour 1992/1993

c) Programme de gestion de zones côtières

Rapport sur l'état d'avancement des activités relatives au programme de gestion de zones côtières et budget-programme pour 1992/1993

5.7. Information

Rapport sur l'état d'avancement des activités en matière d'information et budget-programme pour 1992/1993

6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la réunion
8. Clôture de la réunion

Emploi du temps de la réunion conjointe, 6-10 mai 1991

Date	Plénière		Scientifique		Socio-économique	
	Séance	Points de l'ord. du jour	Séance	Points de l'ord. du jour	Séance	Points de l'ord. du jour
Lundi, 6 mai	Matin	1,2,3,4 5.1 a) (Prise de décis.)	-	-	-	-
	Après-midi	5.1 b) (Coordination) 5.1 c) (C.juridique)	-	-	-	-
Mardi, 7 mai	Matin	5.6 c) (Projets côtiers) 5.7 (Inf.)	Matin	-	Matin	-
			Après-midi	5.2 (Tellurique) a,b,c	Après-midi	5.4 (REMPEC) a,b,c
Mercredi, 8 mai	Matin	-	Matin	5.2 (Tellurique) d,e	Matin	5.5 (ASP) a,b (ASP) c (100 s.h)
			Après-midi	5.2 f,g 5.3 (MED POL) a	Après-midi	5.6 a (PB)
Jeudi, 9 mai	Matin	-	Matin	5.3 (MED POL) b,c,d,e	Matin	5.6 b (PB)
			Après-midi	Libre	Après-midi	Libre
Vendredi, 10 mai	Matin	-	Matin	Adoption rapport	Matin	Adoption rapport
	Après-midi	6. Quest.div. 7. Adop.rapport 8. Clôture				

ANNEXE II

CALENDAR OF MEETINGS ORGANIZED IN THE FRAMEWORK OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

(As of 31 December 1990)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible officer Travel marked with *	Report Status
1990				
XXIII Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MED POL	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.11/12
Consultation Meeting on data quality and utilization	12-13 Jan. Athens	UNEP-MEDU/ FAO	L. Jeftic G. Gabrielides	UNEP(OCA)/MED WG 14/1
Meeting of Directors of Regional Centres	17-19 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.13/2
Expert Meeting for the preparation of workshop on historic settlements	5-6 Feb. Split	PAP/RAC UNESCO (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Training course on Marine Pollution Prevention, Control and Response	10-19 Feb. Alexandria	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	Issued by Malta Centre
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 36)	19-20 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	A. Manos* I. Dharat*	UNEP/BUR/36/

Consultation meeting for the preparation of the X ICSEM/IOC/UNEP Workshop on pollution of the Mediterranean	27-28 Feb. Athens	UNEP-MEDU	L. Jetic F.S. Civili	note for file
Expert Meeting on Methodology and Programme for Hazard Assessment and Risk Management for Kastella Bay pilot project	5-6 Mar. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on measures related to organophosphorus compounds	7-8 Mar. Athens	FAO UNEP-MEDU	G. Gabrielides L. Jetic	FIR/MEDPO ROP/1
Training course of Maltese experts on water resources management	5-17 Mar. Valetta	PAP/RAC Maltese authorities	J. Margeta*	PAP-3/MI/ 90/TC.1
International Conference on Marine Eutrophication	21-24 Mar. Bologna	Regione Emilia-Romagna (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides* F.S. Civili*	to be issued by Regione Emilia-Romagna
Training course on Environmental Approach to Energy Planning (pilot projects for Kastella and Rhodes)	2-6 April Split	PAP/RAC	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Training course on operation and maintenance of liquid waste treatment plants in Mediterranean conditions	9-18 April Sophia Antipolis	CEFRIGE PAP/RAC	S. Tedeschi*	Issued by PAP/RAC

International organotin Symposium	17-20 Apr. Monaco	IAEA/ICSEM (FAO/WHO/ UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Intercalibration and training workshop on determination of organotin compounds	17-21 Apr. Monaco	IAEA (FAO/ UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Consultation on N.G.O.s	2-3 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.16/3
Expert Meeting on GIS sea-land interactive model	7-8 May Split	PAP/RAC GRID (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	Issued by PAP/RAC
Expert Group on Offshore Protocol	7-11 May Athens	UNEP-MEDU IJO	A.Manos I.Dharat	UNEP(OCA)/ME WG.15/4
Training course on the environmental approach to planning and designing of sewage treatment plants in large Mediterranean coastal cities	9-17 May Marseille	PAP/RAC City of Marseille (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	Issued by PAP/RAC
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-Economic Committee	28 May-1 June Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L.Jeftic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/ME WG.12/6

Workshop on Environmental Guidelines for municipal waste water reuse in the Mediterranean Region	11-13 June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic I. Dharat*	PAP-7/W.2/1
Workshop on carrying capacity for tourist complexes	7-8 June Paris	PAP/RAC IEO/WIO (UNEP-MEDU)	J. Dragicevic*	to be issued by IEO/WIO
Training workshop on the statistical treatment and interpretation of marine community data	26 Jun-6 Jul. Split	FAO/IOC/ (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ SPW/1
Consultation on the preparation of the Monitoring Programme of Izmir Bay	2-3 July Athens	UNEP-MEDU (PAP/RAC)	L. Jeftic	UNEP(OCA) MED WG.17/1
Two training courses on protection of Mediterranean Turtles	18-31 July 1-15 Aug Cyprus	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	A. de Grissac	Issued by SPA/RAC
Intercalibration and training course on determination of microbiological pollution	3-8 Sept. Malta	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	ICP/CEH 094
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 37)	6-7 Sept. Rome	UNEP-MEDU	A. Manos* I. Dharat*	UNEP/BUR/37/
Training course on the PCARC-INFO	11 Sept. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC

Consultation meeting on environmental transformation of chemical contaminants	24-28 Sept. La Spezia	FAO (IAEA/ UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ SP/25
Training course on Sewage Treatment Plants	17-22 Sept. Sophia Antipolis	CEFRIGE PAP/RAC	S. Tedeschi*	Issued by PAP/RAC
Consultation on guidelines for Monitoring of land-based marine pollution sources	27-29 Sept. Istanbul	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	ICP/CEH 092
Meeting of managers of Mediterranean Specially Protected Areas (Network)	5-6 October Monaco	SPA/RAC (UNEP-MEDU) (IUCN) (France)	A. de Grissac*	to be issued SPA/RAC-IUCN
Regional Seminar on Liabilities and Compensation	8-12 Oct. Malta	REMPEC IMO (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos I. Dharat*	REMPEC/WG.2/ I. Dharat*
XXXII ICSEM Meeting X Workshop on pollution on the Mediterranean	15-20 Oct. Perpignan	UNEP-MEDU	L. Jeftic* F.S. Civili*	to be issued by ICSEM
Workshop on the Planning, Designing and Implementation of Conservation Projects in Historic Sites	22-25 Oct. Barcelona	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic* I. Dharat*	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on assessment of pollution by herbicides and fungicides	30 Oct-1 Nov. Monaco	IAEA/FAO (UNEP-MEDU)	L. Mee G. Gabrielides*	Issued by IAEA

Training course on Erosion Mapping	19-23 Nov. Malaga	PAP/RAC ICONA(Spain)	A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC
Training course on Practical Application of Renewable Energy Sources in the Mediterranean	19-28 Nov. Madrid	PAP/RAC CIEMAT(Spain) (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC
XXIV Meeting on the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MEDPOL	3-7 Dec. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/ WG.24/1
Training Workshop on the analysis of physical oceanographic data and time-series	11-15 Dec. Athens	IOC (UNEP-MEDU)	A.Bousoulengas*	to be issued by IOC

1991

Expert Group on Offshore Protocol	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU IJO	A. Manos I. Dharat	UNEP (OCI) WG.18/4
Meeting of RAC Directors	14-15 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/ME WG.20/2
Review Meeting for adoption of the final version of Mediterranean Report to the 1992 Conference on Environment and Development	16-18 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 38)	6-7 Feb. Brussels	UNEP-MEDU	A.Manos* I.Dharat*	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on assessment of pollution by chemical elements and their compounds listed in item 1 of Annex II of the LBS Protocol	12-14 Feb. Athens	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides	to be issued by FAO
Working Group on the future of Blue Plan	April Sophia Antipolis (tentative)	BP/RAC UNEP-MEDU	M. Batisse B. Glass I. Dharat*	to be issued by Blue Plan
Workshop on evaluation of airborne pollution measurements	April France	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine*	to be issued by WMO

Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-Economic Committee	6-11 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	to be issued by MEDU
Workshop on guidelines and reference method on sample work-up for organic contaminants analysis	May Monaco	IAEA	L.Mee	to be issued by IAEA
Training workshop on statistical treatment and interpretation of marine community data	4-13 June Alexandria	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (EUR 39)	July Cyprus (Tentative)	UNEP-MEDU	A. Manos* I.Dharat*	to be issued by MEDU
Workshop on the biological effects of pollutants on marine organisms	10-14 Sept. Malta	FAO/IOC EUROMED CENTRE OF MARINE CONTAMINATION HAZARDS (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	September Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Intercalibration and training course on determination of microbiological pollution	September Morocco	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO

Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related Protocols	8-11 October Cairo	UNEP-MEDU	A. Manos* L. Jeftic* I. Dharat* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Consultation meeting on the evaluation of monitoring programmes	October Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
● Consultation Meeting on pollutants from land-sources in the Mediterranean	29 Oct-2 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Monaco	UNEP-MEDU	L. Jeftic* A. Aksel*	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on health effects of chemical contaminants in Mediterranean seafood	November Padova (Tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
● Consultation Meeting on updated survey on pollution from land-based sources (MED X-bis)	Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO

ANNEXE III

DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS
POSITION AU 31 DECEMBRE 1990

	Convention 1/		Opérations d'immersion 2/		Situation critique 3/		Pollution d'origine tellurique 4/		Autres spécialement protégées 5/	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	--	25 juin 80/AD	--	25 juin 80/AD	--	25 juin 80/AD	--	30 mai 80/AD	--	30 mai 80/AD
Algérie	--	16 fév 76	--	16 mars 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD
Cyprus	10 fév 76	15 nov 75	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 83/AD	--	25 juin 83/AD
Egypte	10 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	--	18 mai 83/AD	16 fév 83	0 juil 83
France	10 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 85/AP-R
Espagne	10 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	22 déc 87
Grèce	10 fév 76	3 janv 79	11 fév 77	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	--	3 avr 82	28 oct 87
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	3 avr 82	--
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	6 juin 89/AP	--	6 juin 89/AP
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	2 mars 89	3 avr 82	11 jan 83
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	22 juin 90
Monaco	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 85	3 avr 82	25 mai 89/R
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R
Turquie	10 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R
Yougoslavie	10 sept 76	15 janv 78	15 sept 76	15 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	16 avr 90	30 mars 85	21 fév 86
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 85/AP	30 mars 85	30 juin 84/AP

- Convention pour la protection de la mer méditerranéenne contre la pollution
- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer méditerranéenne par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer méditerranéenne par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- Protocole relatif à la protection de la mer méditerranéenne contre la pollution d'origine tellurique
- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer méditerranéenne

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Entrée en vigueur: 12 février 1978
 Entrée en vigueur: 16 février 1976
 Entrée en vigueur: 12 février 1978
 Adoptée (Athènes): 17 mai 1980
 Entrée en vigueur: 17 juin 1983
 Adoptée (Genève): 3 avril 1982 Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion - AU Approbation - AP Réserve - R

ANNEXE IV

Regional Trust Fund
for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution
Status of Contributions as at 31 December 1990
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1990	Adjustments for prior years	Pledges for 1990	Pledges for 1991	Collections during 1990 for prior years	Collections in 1990 for 1990 & future years	Unpaid pledges for 1990 and prior years	Unpaid Pledges for 1991
Albania	-	-	-	2,459	-	-	-	2,459.00
Algeria	32,342.66	-	35,116	36,872	16,495.64	-	50,963.02	36,872.00
Cyprus	(1,444.81)	-	4,683	4,917	-	3,238.82	-	4,917.00
Egypt	22,920.66	-	16,389	17,208	22,920.66	-	16,389.00	17,208.00
France	588,658.97	-	1,266,800	1,330,140	588,658.97	1,266,800.00	-	1,330,140.00
Germany	-	-	93,640	98,322	-	93,640.00	-	98,322.00
Israel	75,576.32	-	49,163	51,621	75,576.32	49,163.00	-	51,621.00
Italy	1,644,861.52	(1.52)	1,003,440	1,053,612	1,644,860	24,359.00	979,081.00	1,053,612.00
Lebanon	24,353.29	-	2,342	2,459	-	-	26,695.29	2,459.00
Libyan Arab Jamahiriya	109,010.80	-	65,549	68,826	-	-	174,559.80	68,826.00
Malta	2,949.90	-	2,342	2,459	2,949.90	2,342.00	-	2,459.00
Morocco	10.00	-	2,342	2,459	-	2,342.00	-	2,459.00
Morocco	16,416.17	-	9,365	9,833	16,416.17	9,365.00	-	9,833.00
Spain	-	-	500,054	525,057	-	500,054.00	-	525,057.00
Syrian Arab Republic	3,762.31	-	9,365	9,833	-	-	13,127.31	9,833.00
Tunisia	9,911.65	-	7,025	7,376	9,820.00	-	7,116.65	7,376.00
Turkey	(111,043.45)	16,127.45	74,916	78,662	-	-	-	78,662.00
Yugoslavia	121,762.40	-	107,690	113,075	-	-	229,452.40	113,075.00
European Economic Community pledge	-	-	83,340	87,507 1/	-	83,340.00	-	87,507.00
Total	2,540,049.02	36,125.93	3,333,561	3,502,697	2,377,697.66	2,034,643.82	1,497,184.47	3,502,707.00
E.C.C. Voluntary contribution	-	-	586,708	-	-	586,708.00	-	-
Total	2,540,049.02	36,125.93	3,920,269	3,502,697	2,377,697.66	2,621,351.82	1,497,184.47	3,502,707.00

1/ In addition, the E.C.C. intends to contribute a voluntary contribution of US \$582,541 for 1991. Total collections during 1990 as at 31 December 1990 US \$4,999,049.48.